

Commission de Quartier 3.2 Lalande

14 décembre 2021
à 18h30

*Centre d'animation de Lalande
239, avenue de Fronton*

Élu présent : M.Olivier ARSAC, Maire du quartier 3.2

Services présents :

- Chef de projet Linéo (Tisséo Collectivités)
- Chargé de secteur 3, Direction de l'Action Territoriale (Mairie de Toulouse)
- Référente de quartier 3.2, Direction de l'action Territoriale (Mairie de Toulouse)

Ordre du jour :

- I. **Futur Linéo 10 - Point sur le projet**
- II. **Présentation des nouveaux dispositifs de participation citoyenne**
- III. **Bilan des réalisations sur le quartier de 2014 à 2021 et projets de 2020 à 2026**
- IV. **Point voirie 2020-2021-2022**

Document support : **diaporama de présentation** annexé au compte-rendu.

Nota bene: ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) souhaite la bienvenue aux participants de cette première Commission de quartier 3.2 du mandat et en profite pour indiquer que cette nouvelle formule a permis de proposer 3 sous-commissions de quartier sur le 3.2, une à Lalande, une à Ginestous et une au Sept-Deniers. Il présente les services, les remercie de leur présence et énumère l'ordre du jour : quatre sujets seront abordés.

I. Futur Linéo 10 - Point sur le projet

cf. diaporama de présentation en annexe.

Le Chef de projet Linéo de Tisséo Collectivité présente le projet du Linéo 10, les travaux en cours et à venir. La mise en service est prévue en septembre 2022.

La présentation est suivie d'un temps d'échange avec la salle.

- Un habitant du quartier Lalande demande comment seront gérés les problématiques de congestion sur le Boulevard Gausson aux heures de pointes avec l'arrivée du Linéo ? Il fait part également de son inquiétude sur les bouchons pour les voitures car les voitures seront tributaires des arrêts du bus.

Réponse : dans l'idéal, il serait nécessaire de créer une voie de bus d'approche (en site propre) mais pour l'instant ce n'est pas possible en raison de l'emprise de voirie au sol insuffisante, qui imposerait une suppression très importante de places de stationnement le long de l'avenue de Fronton, à proximité des commerces d'Aucamville. Tisséo Collectivité cherche une solution pour recréer des places ailleurs et récupérer ainsi celles le long de l'avenue de Fronton. En parallèle, depuis plusieurs années, Tisséo Collectivités a travaillé à réduire de façon très significative le temps de dépose et de montée des voyageurs, qui dure quelques secondes en moyennes, grâce notamment à l'introduction de bus articulés et automatisés ; ce qui est le cas pour tous les bus en service sur les lignes Linéos, notamment le Linéo 10. Par ailleurs, ces nouveaux bus sont équipés de 4 ouvertures, favorisant des entrées/sorties plus rapides.

- Un habitant du quartier Lalande demande si des simulations ont été réalisées pour estimer le temps de trajet entre Fenouillet et La Vache ? Il s'interroge également sur la création de parkings de rabattement le long de la ligne ?

Réponse : le temps actuel de trajet est de 45 à 55 min et Tisséo Collectivités estime gagner 10 min sur le temps de trajet et ainsi passer à un temps de trajet situé entre 35 à 45 min. Concernant le stationnement, il existe un parking à Saint-Alban et d'autres parkings de rabattement sont en cours d'études le long de la ligne. Néanmoins, une ligne de bus Linéo n'est pas un métro et il n'y a pas autant de besoin en stationnement. M. ARSAC (Maire de quartier 3.2) précise que, dès que cela possible, la Collectivité essaie de créer ces parkings de rabattement mais il est indispensable de comprendre que ce type de parking nécessite d'importants investissements (acquisition foncière, travaux de réalisation etc.) imposant des arbitrages financiers, à mettre au regard des gains importants pour le quartiers avec l'arrivée de ce Linéo 10 (cadencement et fréquence plus importants).

- Un habitant du quartier de Lalande demande si la future ligne 60 (cf. diaporama de présentation), qui va reprendre le trajet de la ligne 61, va réellement monter en puissance car il constate actuellement un manque de fréquence et une saturation des bus, notamment sur la portion route de Launaguet et chemin des Izards ?

Réponse : aujourd'hui la ligne 61 réalise 102 départs de bus par jour ; demain la future ligne 60 réalisera 147 départs de bus par jour. Cela représente une augmentation quasiment de 50 % du nombre de bus quotidiens, de nature à améliorer fortement la problématique de surcharge aux heures de pointe exprimée.

II. Présentation des nouveaux dispositifs de participation citoyenne

cf. diaporama de présentation en annexe.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) explique qu'il a souhaité faire un point sur les instances de démocratie locale et de participation citoyenne, dont il a la délégation depuis le début de ce mandat. En effet, avec ce nouveau mandat (depuis mi-2020), les dispositifs préexistants (Bureaux

de quartier, Commissions de quartier) ont évolué et de nouvelles instances ont été créées (ateliers citoyens et budget participatif) afin d'améliorer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité. Il détaille également le rôle, les missions et la méthode de travail d'un Maire de quartier, par exemple : son rôle de participation aux arbitrages internes de la Collectivité, l'organisation de permanences de quartier (hebdomadaire) mais aussi de balades citoyennes (mensuel).

- Un habitant du quartier de Lalande demande si le budget de 8 millions d'euros pour « Mes idées pour mon quartier » est un budget pour le mandat ou annuel ? Il s'interroge aussi sur les modalités de sélection et de vote des Toulousains ?

Réponse : il s'agit d'un budget pour 2 ans et sera reconduit dans 2 ans. Après une première de travail de priorisation des idées écologiques et non écologiques lors des ateliers citoyens, c'est le Bureau de quartier et le Maire de quartier qui opéreront la sélection finale des idées issues de cette démarche qui seront portés au votes de l'ensemble des Toulousains sur le site Internet de la Mairie et via des urnes qui seront installés dans tous les quartiers de Toulouse.

III. Bilan des réalisations sur le quartier de 2014 à 2021 et projets de 2020 à 2026

cf. diaporama de présentation en annexe.

- Un habitant du quartier de Lalande demande s'il y aura un jour une bibliothèque dans le quartier de Lalande ?

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) explique que la Collectivité ne peut pas financer la construction de tous les types d'équipements publics dans tous les quartiers de Toulouse. De surcroît, les bibliothèques municipales coûtent très cher en fonctionnement avec parfois des niveaux de fréquentation très faibles dans certaines bibliothèques de quartier. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas prévu aujourd'hui la création d'une bibliothèque municipale à Lalande. Il est possible d'aller à la bibliothèque Danièle Damini située à Croix-Daurade ou aux bibliothèques municipales des Trois-Cocus ou aux Minimes (place du Marché aux Cochons).

IV. Point voirie 2020-2021-2022

cf. diaporama de présentation en annexe.

- Un habitant de Lalande remarque qu'il y a eu récemment un accident grave au niveau du passage piéton de l'avenue de Fronton face à la crèche de La Landounette. Que compte faire la municipalité pour améliorer la sécurité sur cet axe aux heures de dépose et de récupération des enfants ?

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) confirme cette actualité et présente son plan d'actions :

- demande en cours d'un radar à la Préfecture ;
- étude en cours par les services voiries de la Collectivité visant à l'installation d'un feu tricolore avec bouton pressoir ;
- étude en cours par les services voiries de la Collectivité visant à la création d'un

ralentisseur aux normes des bus de Tisséo afin de ne pas gêner leur circulation dans le cadre de la future ligne Linéo 10.

- Un habitant du quartier de Lalande fait plusieurs remarques sur le quartier :
 - manque de Sécurisé à la sortie du tunnel qui va du parking du cimetière vers la Glacière ;
 - présence de chiens sans muselières ;
 - nombreux excès de vitesse chemin de l'Église de Lalande.

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) répond qu'il faut prendre rendez-vous auprès de son secrétariat pour une rencontre avec lui en permanence de quartier afin d'évoquer l'ensemble de ces problématiques afin qu'il puisse les faire traiter par les services quand cela est possible.

- Un habitant du quartier de Lalande s'interroge sur la mise en œuvre prochaine de la future Zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE-m) sur Toulouyse et fait part de sa crainte quant au report de stationnement important sur le quartier de Lalande (non inclus dans le périmètre) car l'entrée de Ville sera interdite pour un certain nombre de véhicules ?

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) précise que la Collectivité est dans l'obligation d'appliquer ce type de dispositions qui correspondent à des réglementations européennes sur lesquelles l'État français a déjà été condamné pour la lenteur dans mise en œuvre. Il rappelle que la mise en place sera progressive : pour les véhicules légers des particuliers, la mise en œuvre la plus contraignante sera celle applicable au critère 2, à partir du 1^{er} janvier 2024. Il demande aux services présents de faire remonter les craintes de la population afin qu'une action de communication importante puisse être rapidement mise en œuvre sur le calendrier et les dispositifs d'accompagnement financiers prévus par la Métropole pour changer son véhicule.

- Un habitant du quartier de Lalande demande quelle sera la destination des futurs terrains libres de l'impasse Alphan ?

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que l'école provisoire Alphan doit être démontée mais que les terrains doivent être maintenus en réserve foncière. Aucun aménagement d'équipement public n'est programmé ni financé pour le moment.

- Un habitant du quartier de Lalande constate que le pont entre La Vache et Lalande n'est pas sécurisé pour la circulation des piétons et demande quelles sont les mesures prévues par la Collectivité en la matière ?

Réponse : M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) s'engage à saisir les différents services gestionnaires sur ce point afin de connaître précisément les études envisagées.

- Un habitant du quartier de Lalande demande si l'arrêt de la gare de Lalande sera maintenu à l'avenir ?

Réponse : dans le cadre du projet des Aménagements ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT), la SNCF prévoit de maintenir cet arrêt mais cela peut encore évoluer. M. Olivier ARSAC (Maire de

quartier 3.2) sera très vigilant sur ce sujet lors des futurs échanges avec la SNCF.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) clôture la séance en remerciant les participants pour leur présence et leur propose de visionner le film de « *Lalande en fête* », qui retrace l'événement organisé par le Comité de quartier de Lalande le 19 juillet 2019.